Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261009-TH_DCM_2026_83-DE

COMMUNE DE THOURIE
35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 octobre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
5 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 14

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, : M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à M Anthony LEBRETON

Membres absents : M. Pierre LAURENT

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-83
Commerce 9 Rue de la Libération : Détermination des travaux

M Pierre LAURENT, concerné à titre personnel, quitte la salle du conseil et ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Les locaux dédiés au commerce et ceux dédiés au logement sont très imbriqués. Pour permettre à très court terme, la mise en place d'une petite restauration, la cuisine, actuellement affectée au logement serait rattachée au commerce. Cette configuration nécessite des aménagements qui pourraient être à la charge de la commune :

	Tranche 1 : 2026-2027	Tranche 2 : 2028
Logement	-Transformation de la porte fenêtre de la salle à manger en porte d'entrée (accès indépendant) -Changement du vélux de la SDB -Création d'un coin cuisine dans la salle à manger existante -Mise en place d'une VMC et d'une évacuation de hotte -Rafraichissement des peintures de toutes les pièces	
Commerce	-Adaptation des revêtements sol et murs de la cuisine pour les conditions sanitaires -Rénovation des toilettes -Rafraichissement des peintures du RDC	-Isolation phonique protection coupe-feu des plafonds (cuisine et salle) -Mise aux normes PMR des toilettes

A la charge du repreneur :
- Equipement : mobilier, équipements cuisine (frigo, four, hotte ...)
- Aménagement d'une terrasse
- Rénovation sols, murs et bar

Les travaux de phase 1 sont estimés entre 20 et 25 000 €. Les travaux de phase 2 nécessiteraient une étude de faisabilité pour évaluer l'ampleur des travaux et l'enveloppe budgétaire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :
- Accepte la prise en charge des travaux de phase 1 décrits ci-dessus
- Valide une enveloppe de 25 000 € TTC
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)